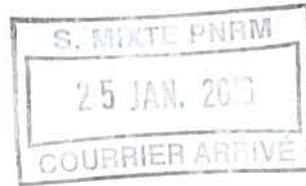


**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

LE DIRECTEUR DU CABINET



Paris, le **18 JAN. 2016**

N/Réf : CI 0732142  
V/Réf : 2015/11/803

**Monsieur le Président,**

Par courrier en date du 18 novembre 2015, vous avez appelé l'attention de Monsieur Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement, sur la situation des éleveurs de votre département souhaitant s'engager dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), pour lesquelles le besoin financier dépasse l'enveloppe disponible.

Dans le cadre du Plan d'urgence élevage du 3 septembre 2015, le Gouvernement a annoncé une enveloppe complémentaire en 2015 pour les MAEC. Elle représente au final un total de 30 millions d'euros de crédits de l'Etat attribués au budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Il s'agit de répondre à des besoins importants dans certaines Régions, étant donné le fort engouement cette année pour les MAEC de la part des agriculteurs, qui montre leur volonté de développer la performance à la fois économique et environnementale de leurs exploitations. On recense en effet 23 000 demandes de MAEC pour environ 1,5 million d'hectares (ha) alors que l'on comptait 800 000 ha engagés durant la période 2007-2013. 11 000 de ces demandes concernent des MAEC « systèmes » pour environ 1 million d'ha. Il s'agit essentiellement de demandes pour les mesures « systèmes herbagers et pastoraux » et les mesures « systèmes polyculture-élevage ».

.../...

**Monsieur Patrice JOLY**  
Président du Parc Naturel Régional du Morvan  
Maison du Parc  
58230 SAINT-BRISSON

Suite à une analyse précise des besoins résultant des demandes déposées par les agriculteurs dans les dossiers de Politique Agricole Commune 2015, et au vu des enveloppes de crédits de l'Etat initialement attribuées aux Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) en début d'année 2015, une répartition des crédits complémentaires a été établie sur la base de critères objectifs et a été communiquée fin novembre 2015.

La DRAAF Bourgogne bénéficiera ainsi de 4,6 millions d'euros de crédits de l'Etat supplémentaires pour les engagements en MAEC et en Agriculture Biologique (AB) de 2015, qui viennent compléter la dotation initiale de début 2015 qui s'élevait à 19,5 millions d'euros. Cette dotation régionale complémentaire doit permettre de trouver un équilibre satisfaisant en réponse à la forte demande que vous décrivez, en particulier dans votre département.

Cet abondement de crédits de l'Etat devrait s'accompagner d'une mobilisation complémentaire du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), sachant que le taux de cofinancement pour les MAEC et l'AB prévoit un financement à 75 % sur crédits FEADER et 25 % sur crédits nationaux.

Enfin, cet abondement de crédits de l'Etat peut permettre de déclencher par effet levier la mobilisation de financements supplémentaires d'autres financeurs, comme les Agences de l'eau et, dans certains cas, des Régions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Philippe MAUGUIN

